

Chantier 7 : Comment transformer une action de prévention en question publique

Présents lors de la séance du 19.09.2022 : tour de table et présentation :

Ariane MERTENS, Chargée de prévention Namur-Dinant et ad intérim Charleroi ; et co-animatrice ;

Martine NOTHOMB, Chargée de prévention pour Luxembourg et co-animatrice ;

Michel SALESSE, Directeur de l'AMO La Rencontre et co-animateur ; membre du Collège de prévention ;

Cary SIMON, Criminologue au Parquet de Neufchâteau et de Marche-en-Famenne ;

Julie BELLIERE, Criminologue au Parquet d'ARLON ;

Sarah VICHOFF, Assistante Sociale à l'AMO Droit des jeunes de LIEGE ;

Frédéric WATELET, Directeur de l'AMO Ado Micile à ARLON ;

François-Xavier DA VIA, assistant social à l'AMO « A l'écoute des jeunes » de Waremme ;

Varériane REIBEL, Assistante Sociale au Service Droit des Jeunes de MONS ;

Leila ZERROUKI, Assistante administrative au Service de la prévention de BRUXELLES ;

Sohaila EL MALLOULI, Agent de prévention au Service de prévention de BRUXELLES ;

Marc DE KOKER, Directeur de l'AMO Rythme et Co-président du Conseil de prévention de BRUXELLES et représentant de la FIPE au Conseil Communautaire ;

Sophie BOUCHAT, AMO Mic Ados à MARCHE EN FAMENNE ;

Marie LECLERCQ, Agent de prévention à DINANT ;

Roselyne HENUZET, Assistante administrative au Service de prévention de NAMUR et DINANT et rapporteuse de ce jour;

Fabienne PIERRE, Agent de prévention à NAMUR et rapporteuse.

Excusée : Keira LARDJAM, SAS Bruxelles-Midi

Absents : Edwin de Boeve, Dynamo International

Thomas LAMBRECHT, Autrement dit

1. Redéfinition du travail au sein du chantier 7 :

Ariane MERTENS : ce qui nous occupe, c'est bien le cadre de l'interpellation, de la mise à l'agenda politique par rapport à des recommandations, à un niveau plus méta sur le plan politique, au niveau fédéral, régional, communautaire mais également, au niveau plus local, pour des interpellations plus locales.

Sur le site des Assises de la Prévention, vous trouverez et ceux qui ne peuvent participer aux travaux, au fur et à mesure de l'avancement du travail, les PV reprenant nos travaux.

En préparation à cette séance, nous avons réalisé une synthèse sur la thématique où a été collationné ce qui a et qui avait pu être dit lors de la journée de lancement au mois de mai ; mais également ce qui avait été partagé dans les contributions et les interviews qui ont été réalisées.

Il y avait **quelques idées clés** qui en ressortaient. Cette synthèse nous permet de ne pas recommencer les débats sur ce qui a déjà été débattu mais bien d'affiner et de développer les éléments qui nous parlent lors des 5 journées à venir pour arriver au bout du travail.

- Toute la question du vécu individuel et collectif, on faisait le lien en termes de prise de conscience du politique avec, par exemple, les témoins du vécu au niveau du RWLP ou les facilitateurs/facilitatrices en prévention ; tous les gens qui émanent du public fragilisé et vulnérable et qui peuvent remonter leur parole vers de plus hautes sphères.
- Toute la question sociale qui doit devenir une interpellation politique, puisqu'on parle clairement de changements plus structurels, que cela soit au niveau d'une commune ou au niveau de la Belgique aussi.
- Quelle mobilisation par rapport aux interpellations ? le constat est que : pour l'instant, il y a de petites interpellations à gauche et à droite ; soit vraiment très localisées, soit via le Conseil de Prévention, mais rarement de façons plus importantes. Certains parlaient, non pas dans le travail de la première journée mais dans les interventions de début de journée, du développement du militantisme au niveau de la prévention, où il n'y a peut-être pas cet élément plus moteur, et de la nécessité de formation sur les différentes dimensions du processus.

Ce sont les gros points qui en sont ressortis.

Il y a des objectifs à remplir aujourd'hui :

- D'abord, la stabilisation du problème des actions possibles. Est-ce qu'on garde la même question de départ, est-ce qu'on l'affine ou pas.
- Vers quels genres d'actions pourrions-nous aller
- Réfléchir à qui inviter à la deuxième séance, sachant que la deuxième séance sera consacrée à travail avec les experts pour ouvrir la réflexion sur l'un ou l'autre ou tel point, sur l'une ou l'autre action.

Les dates à retenir ; ces dates sont imposées pour des questions de logistique. Ce groupe-ci se réunira toujours à la Marlagne, en principe.

Le 24/10 à 9h30 : avec comme objectif l'instruction de la problématique et la réflexion sur les actions possibles en fonction de ce que nos invités nous auront proposés et de premières décisions sur les actions que l'on va creuser.

Le 23/11 à 9h30 : la première mise en débat des actions.

Le 21 décembre à 9h30 : poursuite de la mise en débat des actions.

Et le 20 janvier à 9h30 pour écrire toutes les lignes directrices des recommandations que ce groupe va faire.

2. LANCEMENT DE LA DISCUSSION

Martine NOTHOMB :

Pour lancer les discussions, ce serait utile de se poser la question de savoir quels sont les problèmes que l'on rencontre, justement pour mettre en question publique ce qu'on fait au quotidien. Transformer les questions sociales en questions publiques.

Est-ce qu'il y a des difficultés particulières qui se posent au quotidien dans le travail dans ce cadre-là ?

Frédéric WATELET : J'ai envie de dire que ça doit être extrêmement bien travaillé en amont, la question de l'interpellation, parce que ça peut être très « casse gueule ».

Pour prendre un exemple ; je me souviens d'un travail de Jean BLAIRON, sur justement une AMO qui interpelle un pouvoir politique où elle manifeste, sur l'espace publique, et ils interpellent les politiciens qui sortent d'un Conseil un peu éméchés. Je vous garantis que ça part très bien mais tout d'un coup ça part en vrille.

L'interpellation est assez assumée au départ de l'AMO et puis doucement ça change. « T'es venu me demander un subside et maintenant tu m'interpelles ». « J'ai vu ta sœur, elle travaille à la commune, tu sais cela ? »...et petit à petit ça devient très casse-gueule donc j'ai envie de dire de ma petite expérience qu'il faut que ça soit super bien préparé, bien pensé, pour ne pas que ce soit l'effet inverse escompté.

Et là, c'était vraiment l'interpellation un peu choc, un peu mission, où l'AMO doit être vue un peu comme quelqu'un qui représente, qui milite, et en même temps, il n'y avait rien de préparé avant.

Ne fut-ce qu'avec le politique, il n'y avait rien en amont et donc ça a été....ça serait intéressant de le revoir d'ailleurs. Jean BLAIRON l'a peut-être encore en stock, je vous assure c'est assez interpellant. On a les deux politiciens qui ont un verre dans le nez, au début c'est très sympathique, et puis après ça change. L'AMO militait sur l'espace publique pour le droit du jeune à être sur l'espace publique, et il y avait le fameux couvre-feu, je m'en souviens très bien. Et c'était pas mal fait la vidéo. A voir.

Martine NOTHOMB : Est-ce qu'il y en a d'autres qui ont des expériences d'interpellations ; je pense au collectif Interpell'AMO...

Sophie BOUCHAT : Moi je cherchais parce que je sais que dans Interpell'AMO, il y a le sous-groupe mobilité et ils avaient fait une formation. Je ne retrouve plus le nom de la formatrice mais c'était intéressant pour le comment répondre à cette question-là. Je pense qu'elle donnait déjà pas mal d'éléments de réponse sur comment aussi, avec la participation aussi des jeunes et des familles, pour transformer cette action de prévention en question publique. Je peux essayer de retrouver le nom de la formatrice.

Frédéric WATELET : Mais quand on nous parle d'interpellation, on entend la promotion d'un projet à travers le monde politique ou l'interpellation d'un problème à travers le monde politique ?

Ariane MERTENS : Pour moi, il y avait un chantier ce matin sur la communication où là, on parlait plus justement de montrer des actions en vue de dire qui on est ; ce qui pose déjà un gros problème dans le secteur de la prévention parce que chacun y va un peu de son côté. Et donc, je dirais l'aspect plus média, plus grand public était visé dans le chantier 6 du matin.

Ici, on est clairement dans de l'interpellation politique, parce que ce sont nos politiques qui décident, le tout est de voir à quel niveau ça doit se faire. Pour ma part, je pense qu'il faut faire la différence entre une interpellation locale ; et est-ce qu'on appelle cela une interpellation ou pas ?

Je sais que lors des journées préparatoires aux Assises, on avait fait la différence entre une AMO qui va faire des recommandations, entre guillemets politiquement plus correctes, à son pouvoir local, par exemple à une commune par rapport à des constats qu'ils ont fait sur le terrain, et, et les services qui ne sont normalement pas là pour aller manifester, revendiquer, et en prenant l'autre extrême. Exemple : le secteur trouve que le pacte pour un enseignement d'excellence va mettre à mal pas mal

de jeunes pour telles et telles raisons ; là c'est du structurel. Dans ce cas comment et à qui peut-on s'adresser ?

Sophie BOUCHAT : Là, on peut mettre en lien ce qu'on fait dans Interpell'AMO. On part de nos constats de terrain locaux et on voit les constats qui sont communs aux différentes régions ; et de là, les constats sont les mêmes au niveau local mais à plusieurs endroits, donc il y a quelque chose à faire remonter de manière plus globale, plus structurelle. C'est faire des liens entre le local et le...

Valériane REIBEL : Et il y a déjà eu des interpellations sur certains sujets ?

Sophie BOUCHAT : Oui, il y a un groupe mobilité qui s'est mis en place, qui a fait notamment des cartes blanches mais pas que ; et alors il y a un groupe plus sur la gestion du temps de midi, le fait que dans les écoles primaires, le fait qu'au niveau législatif il y a une incohérence normative entre l'enseignement et l'enfance, qui crée sur le terrain des bricolages. Et là, on avait été aussi vers Bernard DEVOS pour voir un peu, en termes de stratégie d'interpellation, ce que lui recommandait et donc qui fait le lien aussi entre la question publique et la question politique. Pour lui, il faut d'abord interpellier l'opinion publique, pour que l'opinion publique en parle et pour que le politique puisse s'en saisir. Pour lui ça va de pair de faire les deux plutôt que d'aller uniquement frapper à la porte du politique sans que les électeurs ne soient au courant des démarches. Lui dit que ça n'a pas de sens et que c'est moins porteur.

Marc DE KOKER : Moi je suis fort impliqué et un peu fatigué dans ce genre de processus. Je suis aussi absolument persuadé comme Bernard (DGDE) que ça doit partir du public et pas du politique. En tous les cas, ne pas seulement aller vers le politique. Et ça fait un certain nombre d'année à Bruxelles que je m'investis très très fort, en réussissant finalement à force de faire des vagues, des cartes blanches etc.

J'ai été invité deux fois comme témoin au Parlement dans le cadre de la santé mentale des jeunes et dans le cadre de la précarité. Je me suis retrouvé face à des Députés, qui sont extrêmement sympathiques et qui sont tous très intéressés, et puis manifestement, ils sont tous très intéressés pendant l'heure pendant laquelle je suis en train de parler. Et puis, après ça entre dans une oreille et ça sort par l'autre, avec des questions qui sont surréalistes.

Après une intervention, je suis en train de parler des problèmes de santé mentale des jeunes, de la précarité sociale et surtout des dérives fondamentales qu'on constate dans l'enseignement. A Bruxelles, c'est une catastrophe, avec des jeunes qui sont relégués en professionnel, et depuis l'école primaire, ils le savent, mais on leur dit. Et je présente ça et j'ai une Députée qui me demande après « c'est très intéressant ce que vous venez de dire, mais j'ai cru comprendre que vous meniez des ateliers ; est-ce que vous pourriez m'expliquer comment vous faites pour aborder la problématique LGBTQI+. Tout ce que j'ai pu lui répondre, déjà quand j'arrive à aborder un tout petit peu le problème de positionnement de la femme dans la société, sans mettre le feu dans la classe, je suis ravi. Le décalage est total. Il y en a une qui m'a dit après la même intervention « vous savez, j'ai la solution ». C'est très bien, dites-moi. « Il faut débloquer beaucoup plus de budgets pour les projets Erasmus et envoyer tous ces jeunes à l'étranger ; et alors de deux choses l'une, quand ils auront été à l'étranger où ils se rendront compte qu'ils vivent vraiment dans un pays de cocagne et ils reviendront changés ; où ils se sentiront mieux ailleurs et on ne les verra plus et ce sera tout bénéfice ».

Même chose au niveau de l'interpellation via les médias. J'ai réussi à être invité quelques fois à l'émission matinale sur la première en radio, deux ou trois fois au JT, parce que il y a des journalistes qui sont sensibles à la problématique mais qui se heurtent, eux, à leur hiérarchie, et qui m'ont tous dit après un moment « écoute, c'est chouette mais là on va devoir un peu temporiser parce que quand même ce que tu nous dis ne touche pas la ménagère ardennaise de plus de quarante ans, et nous quand même, dans notre ligne éditoriale, on doit... ». C'est hallucinant, mais c'est la réalité. C'est le discours qui est tenu vraiment à la RTB. En réunion de staff, c'est « attention, vous devez

toucher la ménagère ardennaise de plus de quarante ans ». « Si vous ne touchez pas là, c'est Corps Business ».

Je suis absolument persuadé que si on veut faire bouger le politique, il faut faire bouger la conscience populaire. Car on est quand même dans une démocratie, les politiques ne bougent que quand leur électorat bouge. Mais c'est extrêmement difficile, c'est extrêmement chronophage, extrêmement difficile et je ne vois pas les résultats. Ça fait des années que je tape sur le clou de l'école dans des cartes blanches qui sont publiées dans la presse ; et quand la Ministre annonce cette année qu'il y a plus de 30% d'élèves en décrochage, alors on me téléphone pour me demander si je constate bien ça sur le terrain. Lisez ce qui est publié dans votre journal, ça fait des années que je le dis, et maintenant il y a une Ministre qui dit quelque chose et... Pour la fracture numérique c'est la même chose ; quand les chiffres sont parus, il y a deux semaines, on se rend compte que la fracture numérique, au lieu de diminuer elle augmente ; qu'à Bruxelles, on a 10% d'analphabètes complets, et que la tranche d'âge qui est la plus touchée par la fracture numérique, c'est les 15 – 35 ans. Donc ce sont ceux qui sont nés avec un ordinateur dans leur maison, qui sont incapables de l'utiliser. Et c'est 30 à 35% de ces jeunes qui ne savent pas utiliser un ordinateur. Ils savent utiliser leur smartphone mais ils ne savent pas remplir un questionnaire en ligne, ils ne savent pas se connecter, pas faire une recherche. Ils n'ont même pas d'adresse mail, ils ne savent pas utiliser, ça c'est la réalité. Il faut qu'il y ait une étude qui paraisse pour qu'on me passe un coup de fil en me disant, et j'ai reçu un coup de fil d'RTL pour me dire (on était le lendemain de la rentrée) « est-ce que vous organisez des groupes de travail avec des jeunes en décrochage ? ». Ça nous arrive. « Est-ce qu'on pourrait venir le filmer demain ? ». D'abord il y a le droit à l'image, et je ne voudrais pas mettre les jeunes en pâture, non vous ne pourrez pas venir filmer. Ensuite, est-ce que vous vous rendez compte de ce que vous dites ; il faudrait qu'ils soient champions du monde pour qu'ils soient déjà constitués en groupes de décrocheurs le lendemain de la rentrée. Et on m'a simplement répondu « bon, on vous rappellera à une autre occasion peut-être ».

Côté positif, il y a aussi ce qu'on appelle un processus qu'on a appelé Interpell'Action sur Bruxelles, et là, après deux ans de report et quatre annulations à cause du Covid, on a enfin réussi à faire ce qu'on essaye de mettre sur pied il y a trois ans, c'est-à-dire mettre dans une journée des jeunes avec lesquels on a travaillé. Il y a 16 AMO sur les 21 AMO de Bruxelles qui sont partenaires. Donc toutes travaillent avec des jeunes des problématiques que les jeunes eux-mêmes avaient déposés. Et travailler le fait de pouvoir la déposer, cette problématique, sans être disqualifié par un collectif qui pourrait lui vendre sa sauce ou par un travailleur social. On a quand même réussi à avoir une vingtaine de politiciens Bruxellois, des représentants de Direction de CPAS, des Bourgmestres, des Echevins, des parlementaires régionaux et des parlementaires fédéraux. Donc, on a quand même un peu secoué le cocotier et tout le monde a un peu mobilisé son réseau. Des jeunes qui sont venus en nombre, une quarantaine de jeunes, et des travailleurs sociaux. Donc il y avait 150 personnes réunies pendant une journée, avec des ateliers et des groupes de travail où il y a vraiment des débats qui ont pu se mener. Maintenant, le défi c'est de passer à l'étape suivante, c'est-à-dire d'arriver maintenant à mobiliser ces jeunes et ces politiques en beaucoup de plus petits groupes, à continuer à se revoir et à continuer à discuter des problématiques qui ont été abordées. Et surtout pas d'en faire une grand-messe qui viendrait tous les deux ans car à nouveau ça n'aurait pas de sens.

Voilà, mais c'est quand même extrêmement chronophage, extrêmement fatiguant pour le résultat qu'on peut engranger. Sur le long terme peut-être qu'on changera les choses mais sur le court terme, je vois les choses qui changent plutôt dans le mauvais sens plutôt que dans le bon sens.

Ariane MERTENS : Moi j'ai envie d'y croire, et tant pis si on se fatigue, c'est un peu comme quand on travaille à l'Aide à la jeunesse, si on réussit à n'aider qu'un seul jeune sur toute sa carrière, on l'a pas fait pour rien.

Si on aide un seul politique à ouvrir les yeux, c'est déjà cela, même si cela tient du miracle.

Le but c'est vraiment de voir de façon très concrète, quand vous avez tenté d'interpeller, quels ont été les freins ? Et les choses qui, par contre, ont pu aider, il y en avait quelques-unes dans les exemples de contributions.

Exemple : Au nom d'un Conseil de prévention, même de deux, on a interpellé, dans l'arrondissement de Namur quand il y a eu la politique du Covid et que les jeunes pouvaient se rassembler maximum par 4. Avec plein de questionnement des AMO qui, à ce moment-là, ne faisaient plus que du travail de rue (puisque on ne pouvait pas réunir de groupe, on ne pouvait pas être à l'intérieur avec des jeunes), et qui disaient : si on croise 4 jeunes dans la rue, on ne peut pas y aller, puisqu'à ce moment-là on est 5.

Il y a eu une interpellation conjointe des deux conseils de prévention. Au niveau de la Ministre de l'Aide à la jeunesse, pas de réponse. Au niveau de la Ministre de l'intérieur, pas de réponse. Au niveau de l'Administration générale, on a eu un accusé de réception. Par contre, au niveau du Procureur du Roi de l'arrondissement de NAMUR, il a lui directement écrit à tous les chefs de corps en disant « à partir du moment où il s'agit d'un travailleur social de rue, reconnu en tant que tel, pas uniquement pour les AMO mais pour les autres services, qui font aussi du travail de rue ; et à partir du moment où ils n'incitent pas les jeunes à enfreindre les règles » ; c'était l'engagement que prenaient évidemment les travailleurs de leur côté ; « à se rassembler, messieurs les Chefs de corps vous pouvez faire des procès-verbaux tant que vous voulez, ce sera un classement sans suite d'office ». Et donc, les AMO et les autres services qui l'ont demandé se sont baladés avec ce mail. Il y a quand même eu des résultats, même si ce n'était pas la portée politique qu'on voulait atteindre. Maintenant, le Procureur de NAMUR a été pendant des années Procureur Jeunesse, connaît bien le secteur et on se connaît.

Marie LECLERCQ : Il était sensibilisé.

Ariane MERTENS : De fait, dans les choses qui peuvent faciliter ce processus et l'accélérer c'est, de un, de se connaître de se respecter et que la personne soit sensibilisée à la problématique.

Cary SIMON : Je pense qu'il y a une chose assez flagrante, c'est peu importe la porte à laquelle sonner, vous avez sonné à la bonne porte en somme. Parce qu'ici, au niveau du Ministre de l'intérieur, ils n'ont pas forcément leur mot à dire dans une crise qui était tout de même très unique en soit. Par contre, le Procureur du Roi, étant donné que c'est lui qui poursuit les infractions, la loi Covid en réglementation Covid, c'était la personne qui était à même de vous répondre. Ça dépend du type d'action de prévention, est-ce que ça vise un niveau local ou un niveau macro et alors là toquer à la porte qui correspond au niveau d'action...

Je pense qu'interpeller le politique sur une petite action très locale, il n'y aura jamais vraiment de réponse. Par contre, si on tapait parfois aux portes...

Michel SALESSE : Dans la première intervention, on pourrait dessiner des conditions d'une interpellation. Dans ce qui se dessine là, il y a quand même : quel niveau de responsabilité auquel on s'adresse et uniquement pour cette responsabilité-là. Et donc de bien cibler qui est responsable de quoi et là il y a déjà de la préparation à avoir. Et l'autre chose qui revenait quand même c'est aussi peut-être trouver le partenaire qui va entendre ; donc dans le milieu qu'on ne connaît pas, qui pourrait être une courroie de transmission, ou en tout cas nous éclairer sur les conditions d'une interpellation intéressante. Il y avait aussi, je trouvais qui était ramené : travailler l'opinion publique avant une interpellation politique générale. Et en même temps, moi je trouve toujours les interventions du Délégué aux droits de l'enfant très bien préparées, ciblées et tout mais, quel effet cela a sur la politique belge ? Moi je l'entends encore dire il y a dix ans, « il va manquer de places dans les écoles à Bruxelles ». Et là, c'est pas dans les conditions du, bien si ça doit être dans les conditions du partenariat, quelle est l'interpellation qu'on peut mener avec un minimum de chances de réussite ? Interpeller pour interpeller.

Sophie BOUCHAT : Oui, après on peut se poser la question de l'obligation de moyen et de l'obligation de résultat. Si, à partir du moment où on interpelle et puis les choses ne sont pas en notre pouvoir d'action, au moins on aura joué notre rôle et puis si ce n'est pas suivi, ni n'est donné suite, si ça a été bien préparé et dans toutes les conditions...

Sarah VICHOFF : Alors, c'est dans la préparation... ?!

Sophie BOUCHAT : C'est ça, c'est sonner à la bonne porte, avoir les bons partenaires ...

Sarah VICHOFF : C'est dans la préparation, voilà ce qui pourrait se passer et ce qui pourrait ne pas se passer aussi.

Michel SALESSE : Dans ce que vous ramenez, c'est aussi l'interpellation mais pas tout seul. Plus le niveau politique ou publique est important, plus il faut une base quand même. On peut très bien en tant qu'AMO aller interpellier une direction d'école par rapport à une problématique qui nous revient, aller interpellier la Fédération Wallonie Bruxelles sur l'enseignement, la petite AMO je ne sais pas ce qu'elle va faire...

Martine NOTHOMB : Ce que j'entends particulièrement, c'est l'isolement des professionnels parfois face à la question à poser ou la réponse à attendre face aux constats réalisés, réponse par ailleurs pas toujours immédiate, du Parlement, du politique, des journalistes.

Pour ces derniers, c'est souvent le scoop à faire pour le soir, passer au JT vite fait bien fait. Ils cherchent les trucs et astuces pour répondre chez ceux qui sont un peu sensibilisés, selon eux. Les journalistes ont tendance à répondre rapidement mais ce n'est pas toujours évident d'interpeller par ce biais-là. Ils posent la question et formulent la réponse en même temps.

Cela ressemble aux petites gouttes dans l'océan, mais heureusement qu'elles existent.

L'idée c'est de voir et d'être vu, et c'est un peu ça la faiblesse du système de l'Aide à la jeunesse, parce qu'on est très très peu visible. En termes d'actions, il y a du travail à faire sur ce qui est fait au quotidien dans les AMO. On parle et on ne voit l'Aide à la jeunesse que quand il y a un problème.

Moi ça me sidère, on relève systématiquement dans les médias le jeune qui a foutu le feu, je ne sais pas où ; un autre qui a tagué je ne sais pas quoi ; les règlements de compte à outsiplou les bains de pieds (il n'y a pas un endroit plus qu'un autre qui est visé), l'aide à la jeunesse est toujours mis en cause, c'est en tout cas ma vision par rapport à la question. On part toujours d'un incident pour pouvoir répondre à quelque chose, et moi je trouve que cela ne va pas.

L'idée c'est peut-être d'avoir une politique de préparation entre vous, entre nous, dans le réseau. Après c'est peut-être une action à envisager pour qu'effectivement sur certaines thématiques on ait une visibilité.

Dans la prévention de l'Aide à la jeunesse, il y a des constats récurrents ; on n'a pas l'impression que ça bouge ; on a beau faire des diagnostics sociaux, des appels à projets ; on attend des effets impactant pour les jeunes au conseil de prévention, au Collège de prévention depuis 2019. Le Collège de prévention travaille à ramener les questions sociales en questions publiques. Si on ne transforme pas la question en recommandations, nous n'avons pas l'impression que cela a un impact. Sans cela les politiques ne réagissent plus.

L'idée du Collège de prévention est super importante. Sur le terrain, je me dis qu'on doit se regrouper ; le système de l'interpell'AMO, moi je trouve que c'est intéressant.

J'ai été fort sensible dans les partages, j'ai été fort sensible au travail d'une AMO sur Bruxelles...

Marc DE KOKER : Dites-m'en plus.

Martine NOTHOMB : C'était un travail qui avait été fait en AMO, sur les besoins de jeunes, qui sont allés vers le Conseil Communal et qui sont allés exposer les besoins qu'ils avaient, les attentes qu'ils avaient et ont fait preuve d'engagement. Cette démarche vers le politique n'est pas banale pour des jeunes qui se retrouvent devant un Conseil communal. Je me suis dit « purée, ils ont été drôlement préparés, et ils se sont préparés ». Je trouvais que c'était vraiment intéressant et cela me paraissait

tellement essentiel.... C'est en marge évidemment de tout ce qui se pratique dans les Conseils communaux des enfants ou des jeunes. Mais là, je trouvais que c'était un public précarisé, un public de quartier qui allait porter sa propre voix aux élus, en sachant qu'il faut quand même sensibiliser les politiques aux questions « qui les arrangent » et donc il faut parfois leur faire entrer dans la tête que demain ces jeunes seront des citoyens à part entière et qu'ils voteront. Ce rapport, ce critère à défendre du « win-win » avec le politique, c'est compliqué pour les jeunes. Comment aider les jeunes à développer ce « win-win » avec le politique ? Je trouve que c'est un élément tellement intéressant à partager avec vous et voir jusqu'où on peut aller aussi.

Frédéric WATELET : Et c'est vrai quand tu ne reprends rien que la rentrée scolaire : chaque année la ligue des familles nous le témoigne. Chaque année, il y a le reportage des journalistes qui accompagnent des parents, des mamans, le coût a augmenté. Et tu vois chaque année la liste de stabilo, pas le faux, le vrai stabilo, l'équerre et des bazars. Et chaque année, c'est le même bazar. Moi j'aurais envie d'interpeller le CIL ???? Où on parle parfois on a une commission aide à la jeunesse et comme les PMS. Est-ce que quelqu'un va comprendre un jour qu'on ne doit pas aller deux fois en voyage à l'école, parce que pour moi les vacances, ce sont les parents aussi et l'école, elle enseigne quoi. Donc, il y a une confusion complète : il y a parfois deux voyages, il y a ou Blankenberge ou Barcelone, tu choisis ou alors tu n'y vas pas et tu restes à l'école et on fera étude. C'est constamment comme ça ; c'est un choc terrible. Le numérique : j'ai une collègue, on l'appelle « It's me » : elle ne fait que ça : toute inscription, remplir la carte scolaire numérique, la Banque Belfius, tous les courriers c'est numérique, tout passe par là. Déjà le choc, on est seul à le voir où quoi ?

Ils sont bigleux ? Il n'y a pas un inspecteur pédagogique, il n'y a pas une tête pensante à l'enseignement qui va dire « on va peut-être regarder un peu ce qui se passe parce que c'est chaque année le même bordel » ? Et ça reviens constamment, j'ai l'impression que l'année prochaine je vais entendre ça au mois d'août

Marie LECLERCQ : Moi j'ai l'impression aussi qu'il y a un manque de connaissance quand les gens ne sont pas dans l'Aide à la jeunesse, un manque de connaissance de toutes ces difficultés-là du citoyen en général, et un manque d'intérêt. Je ne sais plus qui a parler de sensibilité, mais toucher les gens qui ont une sensibilité, pour moi il n'y a que par ce genre de levier qu'on peut avoir des choses. C'est par le réseautage et connaître des gens. Je pense que le Procureur que vous avez contacté, s'il n'avait pas travaillé autant d'année dans l'Aide à la jeunesse en sachant à quel point c'est important, il n'aurait peut-être pas réagi de la même façon. C'est cette sensibilité qu'il faut aller toucher chez les gens et malheureusement tout le monde ne l'a pas et ça n'intéresse pas tout le monde.

Marc DE KOKER : Il y a plusieurs réflexions qui me sont venues. D'abord des exemples. On a interpellé, nous, cette année, l'année scolaire dernière avec le Conseil de prévention, par rapport à la problématique du tout numérique dans les écoles. Il faut savoir qu'une école avec laquelle mon AMO travaille, qui est une école financée par la COCOF, par la région bruxelloise, qui est une école qui organise des classes DASPA : des gosses qui ne parlent pas un mot de français et dont les parents ne parlent pas un mot de français non plus. On fait passer, l'année dernière à la rentrée, un papier dans les classes en disant qu'à dater du (date qui était de trois semaines après le document), tous les contacts avec l'école passeraient exclusivement, je dis bien exclusivement, par une Plateforme, que les parents étaient tenus de se loguer via leur compte mail avec leur carte d'identité, que se prendraient les rendez-vous et les contacts pour les réunions de parents sur cette Plateforme. Se trouverait sur cette Plateforme les journaux de classe des enfants, qui n'ont plus de classe physique, et se trouveraient les bulletins et toutes les remarques des professeurs et des éducateurs. Et que par ailleurs, à compter de, et là la date était plus lointaine, l'argent liquide ne serait plus accepté dans l'école, ni pour payer la procure, ni pour payer des repas, ni pour payer les voyages scolaires etc Et ça s'adresse à une population qui ne parle pas français, qui n'est pas connectée, qui même quand elle l'est ne sait pas utiliser l'outil et ne comprend pas la langue, et pour beaucoup, qui sont en attente de régularisation ou en situation irrégulière, donc ne peuvent pas ouvrir de compte en

banque puisqu'ils n'ont pas de revenus. C'est un truc de dingue. On a écrit cette interpellation avec le Conseil de prévention, et là, c'est déjà une difficulté. Moi quand j'ai dans mon service un truc qui me pète à la figure, j'écris un texte, je l'envoie, ça me prends deux jours. Là pour le Conseil de prévention, se mettre d'accord ça a pris trois mois avant de valider le texte. C'est déjà un temps de fou qui est perdu. Notre texte a été publié, on l'a envoyé aux politiciens à la COCOF, on a eu un rendez-vous avec Philippon Toussaint, en distanciel bien sûr, avec le cabinet VERVOORT où on nous a écouté, on nous a dit « on voit bien le problème mais ne vous tracassez pas, on gère, il y a une société privée qui est sur le coup et qui va lutter contre la fracture numérique. Il y a un budget pour acheter des ordinateurs pour les aider à partir de la quatrième ». Mais, s'ils ne maîtrisent pas ça n'a pas de sens. « Et de toute façon vous savez, la numérisation c'est le progrès on ne reviendra pas en arrière ; mais peut-être que le directeur d'école a été un peu trop zélé et que le fait d'utiliser sa plate-forme de manière un peu exclusive, on va quand même lui dire que ce n'est pas pour tout de suite ».

Mais ça ne change rien, les élèves en question, moi j'en ai vu plusieurs, je leur ai demandé « vous allez voir votre journal de classe ? ». « Mais non monsieur, on ne sait même pas quelle plateforme, c'est cool, on n'a plus de journal de classe ».

Un autre exemple ; avant, il y a déjà des années, au moment où le Décret inscription est paru, on a constaté au niveau des AMO de Bruxelles une bascule, c'est-à-dire que la grosse masse de l'exclusion scolaire passait de la troisième professionnelle à la première commune. Donc, les écoles écréaient très très vite...

Donc on a interpellé directement la Ministre, qui m'a répondu très gentiment en nous disant que c'était bien d'attirer son attention sur ce point-là mais qu'il ne fallait pas se tracasser, les PMS veillaient au grain.

Michel SALESSE : Là repose la pertinence du niveau de l'interpellation et dans ce que vous disiez, je me dis, tiens, et peut-être que l'interpellation devrait se faire comme dans notre boulot au cas par cas. Et que ce n'est peut-être pas dans le sens du Conseil communal qu'il faut aller convaincre, mais peut-être à un Conseil communal qui va parler à un Echevin, et donc procéder par contamination plutôt que par confrontation si on veut garder de l'efficacité.

Et ça rejoint l'interpellation du Procureur, c'est aussi la personne qui a le pouvoir de.

Marc DE KOKER : Mais au niveau local ça marche, au niveau local il y a moyen de faire des choses.

Michel SALESSE : Mais est-ce qu'on a les moyens de travailler autrement que localement. Et que l'interpellation peut être faite localement. Moi je me sers du Diagnostic social comme d'une arme, dans tous les endroits où je suis, dire « Mais vous savez ce n'est pas toujours comme ça que ça se passe. Voilà ce qui se passe, c'est relevé ». Pour pouvoir orienter la discussion aux endroits où l'on est et ne pas laisser tout dire. C'est presque l'inverse d'une interpellation, ne pas laisser tout dire avec des éléments qu'on a.

Parce que dans les exemples que tu reprends, ce qui nous menace, c'est une espèce d'épuisement, de désespérance de l'inefficacité de notre action. Il y a peut-être là quelque chose à mesurer, il y a peut-être des batailles qu'il ne faut pas mener parce qu'elles sont déjà perdues d'avance.

Marc DE KOKER : Oui mais alors qui va les mener ?

Michel SALESSE : Mais justement ; si on veut passer autrement que localement, on en revient à une autre condition, c'est qu'il faut élargir un partenariat qui va interpellier pour nous.

Frédéric WATELET : Le CP ?

Michel SALESSE : Le CP pourrait servir à ça à certains moments...

Marie LECLERCQ : Mais c'est ce que j'allais dire, c'est un peu le rôle du Conseil de prévention.

Martine NOTHOMB : Mais est-ce que souvent, il ne faut pas s'adresser à quelqu'un qui est du secteur particulier ; je dirais moi j'irais directement chez le Directeur d'école en disant « écoutez, moi je veux bien votre truc mais.. »

Marc DE KOKER : J'ai commencé par ça.

Martine NOTHOMB : Je me pose des questions stupides, est-ce que ce genre de truc ça fonctionne ou ça ne fonctionne pas ?

Marc DE KOKER : Si tu veux la première réponse du Directeur d'école que j'ai eu c'est « monsieur, j'en ai un peu marre de toutes ces familles, quand on inscrit son enfant dans une école francophone, la moindre des choses c'est de maîtriser le français ».

Martine NOTHOMB : Pourquoi ne pas ouvrir des classes DASPA ?...

Marc DE KOKER : Je suis d'accord mais ils sont tous sur les genoux dans les écoles, ils n'en peuvent plus.

Martine NOTHOMB : Ca ne justifie pas l'exclusion.

Ariane MERTENS : Mais ce que moi j'entendais beaucoup dans les différents exemples, c'est l'interlocuteur doit être sensibilisé. Quand tu dis qu'il n'y a pas de réponse, ce n'est pas vrai qu'il n'y a pas de réponse dans ce que tu expliques. Il y a une réponse qui est totalement inadaptée par rapport au problème. Comme on te l'a dit à toi « ben, ne vous inquiétez pas on va leur acheter des PC ». Et quand tu leur dis « oui mais ils n'ont pas la capacité technique », ce n'est pas qu'ils sont plus cons qu'un autre, ils n'ont pas la capacité technique d'aller remplir machin, la réponse c'est on va leur donner des PC. Une réponse, il y en a une, mais elle n'est pas du tout adaptée à la problématique. Et donc on en revient à « comment sensibiliser les personnes qu'on interpelle au vécu réel des jeunes et des familles ? ».

Marc DE KOKER : Moi ce que je constate, la plupart du temps je suis confronté à des gens qui comprennent et qui sont conscients du problème mais qui sont impuissants. Et avouer l'impuissance à quelqu'un qui a un certain niveau de pouvoir, ce n'est pas possible, ils sont impuissants. Je suis dans une classe de sixième primaire, ici, à la fin de l'année scolaire, le jour où l'on publie dans les journaux les résultats du CEB, qui étaient catastrophiques. Et je rencontre ce prof de sixième primaire pour la première fois, on devait lancer un projet qui a commencé ici à la rentrée. Et je lui dis « comment ça s'est passé, toi ton CEB ? ». C'était bien ? Il me dit « écoute, ça va, comme prévu je suis assez content, sur mes 26 élèves il y en a 4 qui ne l'ont pas et 22 qui l'ont ». Je lui dis « c'est chouette ». Il me dit « les 4 on s'y attendait ; ils ne maîtrisaient rien, ce n'était pas possible ». Je lui dis « il y en a quand même 22 qui ont réussi l'examen ! ». « Non, non, j'en ai 13 qui ont réussi l'examen ». « Et les 9 autres ? » « On leur a donné ». « Comment ça ? ». Je sais que c'est l'équipe éducative qui décide. « Comment, vous leur avez donné pourquoi ? ». « Ah, mais ils sont capables ». « Mais ils sont tous capables, c'est le discours que tu tenais tout à l'heure. Ca va aller en secondaire ? ». « Ah non, le secondaire c'est pas possible, ils vont faire un C, deux C deux S, et puis ils y vont en 3P comme tout le monde ». « Mais alors, quel est le sens de leur donner le CEB ? » Il m'a répondu « mais qu'est-ce que tu veux qu'on en fasse ici ? ». Et c'est la même logique, partout, un prof de rétho dans une classe de technique de transition sport étude, donc dans le tronc général, dans un débat dans une plate-forme Aide à la jeunesse/enseignement. Le débat tournait autour de « mais pourquoi diplômer des jeunes qui n'ont pas les capacités ? Qui n'ont pas les acquis ? Comment on peut donner un diplôme en travaux de bureau à des gens qui ne savent pas lire et écrire ? : C'est aberrant, c'est la réalité. « Tu sais, nous en technique de transition football, sport étude football (on est à Anderlecht), tous les gosses qui viennent chez nous à 15/16 ans viennent en rêvant de faire une carrière professionnelle. On n'en a jamais eu aucun. Si, à 15 ans, ils ne sont pas déjà pris en charge par un club, et ça depuis l'école primaire, ils n'ont aucune chance d'être

professionnels. Donc on sait qu'ils ne le seront pas. Et les cours théoriques, ils s'en foutent, ils ne pensent qu'au foot ». Donc, on donne des diplômes à des gosses et ils peuvent aller à l'unif avec ces diplômes ; qui sont totalement incompetents. Il me dit « il y a trois ans, on a décidé, avec l'équipe éducative, que c'était fini et qu'on ne laisserait passer que ceux qui ont vraiment réussis. Il y en a deux sur dix-huit qui ont réussi. On a été convoqué immédiatement par la direction, qui nous a dit, c'est la première et la dernière fois, à partir de maintenant je veux quatre-vingt pourcent de réussite ». Un prof de sixième, lui c'est en TQ (technique de qualification) comptabilité, dans la même réunion qui me dit « Moi, tu sais la semaine dernière j'ai fait un test dans ma classe, je leur ai fait classer des factures par ordre alphabétique. Eh bien, ils ont tous raté. ». Je lui ai dit « qu'est-ce que tu as fait ? ». Il m'a dit : « Je leur ai mis 5 ; ils sont en sixième, je ne vais quand même pas les faire rater pour ça !? ».

Mais, l'interpellation se heurte à la même chose à tous les niveaux. Le dérapage de la société, tout le monde le constate ; on pourrait dire la même chose par rapport au climat, tout le monde constate que ça ne va pas.

Ariane MERTENS : Est-ce qu'on est d'accord de voir à quel niveau on interpelle ? Le niveau de l'interpellation qui doit être très clair par rapport à l'objet de l'interpellation. Quand on parlait de l'école, là c'est l'école, et juste au-dessus c'est éventuellement au niveau de la commune ou de la COCOF. Avec le local, la division et /ou l'arrondissement ; donc du supra local ou carrément toute la fédération, voir toute la Belgique tant qu'on y est.

La question de l'opinion publique, que tout le monde a dit qui était importante, mais comment l'obtenir ? Donc, soit c'est des choses qui nous sont remontées par des jeunes et des familles directement, qu'on peut remettre en mots. On avait parlé aussi des témoins du vécu ou tout autre ; des jeunes qui sont montés au créneau au sein d'une commune. Et la question de partenariat, mais qui est liée, pour moi, au niveau de l'intervention. Si c'est pour interpeller dans un quartier...

Sarah VICHOFF : Moi, au niveau de la participation, j'accentuerais beaucoup plus. Oui, pointer qui etc c'est essentiel, mais comment on implique le public, comment on le fait participer ? Il faut que ce soit vraiment plus clair : qu'on associe vraiment la participation du public. Voilà, je trouvais que ce n'était pas assez accentué à mon goût.

Frédéric WATELET : Dans le local, une note d'espoir quand même. Parfois, ça arrive que lorsque le politique a bien capté, a bien compris les aboutissants de l'action et il se dit « c'est un win-win ». Quand il a bien compris qu'il y aura une peut-être une innovation, une représentation, que lui va reprendre pour lui l'action en disant « Evidemment, il y a une injustice. Moi en tant que politicien, j'appuie les démarches de... ». Il fera son discours, mais lui aussi il va y gagner. Et parfois ça fonctionne dans le local, je trouve.

Pour des actions où tu dis : « Bien oui on va inaugurer donc ce serait important. Le Mo ???? C'est bien vous, c'est bien vous qui... ». Tu vois, tu peux avoir un petit coup de savonnette comme je dis. Et qui parfois les intéresse. C'est les politiciens, on y arrive au niveau communal.

Michel SALESSE : Dans l'union, leur esprit c'était sensibiliser de proche en proche. Et il y avait une piste par rapport à l'opinion publique, et qui est aussi dans l'interpellation. On l'a entendu à plusieurs reprises, quand ça marche c'est qu'on a réussi à sensibiliser une personne, et puis une autre.

Et la dernière intervention : qui doit interpeller ? Nous au nom du public ou le public ? Ce n'est pas tout à fait la même chose et c'est toute la question du militantisme. Une association peut être militante, mais ce n'est pas forcément qu'on doit transformer tous les jeunes qui participent à l'association ou qui bénéficient du service de l'association, être transformés en militants.

Sarah VICHOFF : Les jeunes qui participent à ce genre d'actions sont demandeurs. Et alors, qu'est-ce qu'on fait ? Comment refait-on différemment une interpellation qui vient quand même d'eux. On n'est pas obligé de les mettre tout le temps sur le devant de la scène. Justement, il ne faut pas

tomber là-dedans, dans la manipulation. Cela se travaille aussi dans la préparation. Moi, je trouve aussi qu'il y a tout l'aspect méthodologique qui peut être intéressant : comment interpelle-t-on ?

François-Xavier DA VIA : Est-ce que ça n'a pas plus de sens, pour des interpellations plus locales, de déjà arriver, en termes de méthodologie, avec des actions de terrain. Pour moi, c'est plus porteur d'arriver en montrant là que ça fonctionne, d'avoir déjà au niveau d'action citoyenne ou du service, des projets ou des pistes de solutions et que le politique vienne se raccrocher avec tout ce qui fonctionne déjà ou qui est déjà en bonne voie plutôt que demander leur feu vert, ou leur soutien, pour que eux mettent en place. Ça rejoint ce que quelqu'un a dit plus tôt : le changement vient de la base, ce n'est pas le politique qui initie le changement, c'est quand c'est porté au niveau d'actions locales.

Ariane MERTENS : Et là on est bien dans du local alors !?

François-Xavier DA VIA : Pour le moment, j'ai cette expérience-là.

Ariane MERTENS : De fait, si c'est un changement structurel que tu dois avoir au niveau d'une législation qui couvre la fédération, tu as peu de chance d'avoir des projets qui., si, qui démontre que tel et tel type de chose permettent d'avancer mais tu as rarement une solution clés sur porte.

Julie BELLIERE : La base reste le social et la société. C'est la société qui doit faire du bruit pour interpeller le politique pour interpeller le législatif. C'est toujours dans cet ordre-là, quel que soit le sujet, n'en déplaise aux juristes dont je fais partie. Et c'est aussi pour cela que les lois ne répondent pas ...c'est difficile d'anticiper en tant que législateur. Ça doit partir de la base.

Marie LECLERCQ : Le but, c'est d'avoir un protocole de comment agir ou d'avoir des pistes de travail ?

Ariane MERTENS : le but aujourd'hui c'est de définir clairement à quelle problématique on s'attaque, de réfléchir à qui doit interpeller, de définir le problème (freins,...) et puis d'arriver sur base de cela à se dire : concrètement, comment on va travailler, qui va-t-on inviter comme « expert ». Après, il faudra qu'on décide : différencie-t-on dans le travail même pour avoir une partie sur le local, une partie plus sur la division/arrondissement. Là, je pense clairement plus à des interpellations par les CP ou ce genre de choses, ou à la Fédération : là ça passera plus facilement par le Collège... Après, la méthode de travail, c'est à vous tous de la déterminer. Nous, on est là pour mettre le cadre. L'objectif, au terme de la 5^{ème} journée, c'est d'arriver avec des recommandations très très claires. Cela peut être : « On veut être formés à une meilleure compréhension du monde politique parce qu'on ne comprend pas très bien », « On veut des porte-paroles ou des moyens pour faciliter le passage de la parole des jeunes et des familles parce que cela nous semble être un socle minimum pour pouvoir interpeller correctement »,... ???

Frédéric WATELET : L'outil, on ne l'a pas. Je vais prendre l'exemple dans le DS : au niveau de la précarité, il y a le logement et les difficultés scolaires. Prends toutes les AMO de la Fédération et regarde combien d'AMO ont ce problème-là ; c'est dans le DS. Et tout cela a été regroupé donc, il y a déjà une analyse qui est faite des AMO. Parce que, quand on prend le DS, oui on en a un en tant qu'AMO d'Arlon mais il y en a plein. Ça passe même par le CP : le DS du CP est aussi basé dessus donc ça remonte tout ça. Donc, il y a quand même un constat qui se fait chez nous sur la problématique du logement, du scolaire, de la précarité. Ce n'est pas inconnu.

Ariane MERTENS : Ce que j'entendais quand j'ai noté (au tableau) opinion publique, c'est ce qui a été dit : « Il faut qu'on soit suivi ». Si on prend que les professionnels, globalement (on est combien au Collège ? une quarantaine), ces 40 personnes elles veulent quoi ? Si, par contre, on prend tous ceux que ces 40 personnes qui votent représentent (les AMO, PMS,...) et tous ceux que la Prévention

représente, il y a un autre poids politique. Et donc, le constat il y est. Les DS des CP ont tous été lus. Les constats ont été reliés et des points communs ont été relevés et présentés, etc. Mais après, qu'en fait-on ?

Martine NOTHOMB : Peut-être qu'on n'attire pas suffisamment l'attention sur le fait de qui on représente et ce que cela représente pour les personnes qu'on représente.

Valériane REIBEL : Le CP, c'est quand même une instance qui représente beaucoup d'institutions.

Michel SALESSE : Mais ça remonte mais au niveau de l'Aide à la Jeunesse. Mais au Collège de Prévention réunit des responsables d'autres administrations de la Communauté française ou des Régions avec une idée de comment on peut établir des partenariats sur les problèmes de la jeunesse. Et donc, là, c'est l'ouverture à d'autres réseaux. Par exemple, le Directeur de l'ADEPS est présent et il y a eu des propositions de (parce que c'est un ancien de l'AJ) d'ouvrir des places pour le public AJ. L'autre apport auquel je pense, c'est que si il y a des accords officiels entre les administrations alors de travailleurs à travailleurs, on aura plus facile à travailler avec quelqu'un d'un autre secteur. Donc, le Collège est plus sur l'intersectorialité qu'au CP.

Martine NOTHOMB : En fait, l'idée du Collège de Prévention c'est de centraliser dans tous les secteurs les problèmes qui se posent en Aj et ailleurs. Par exemple toutes les ASBL qui travaillent dans tous les secteurs ont des difficultés pour les financements : des difficultés pour obtenir les budgets et surtout le côté administratif. Mais il y en a qui m'ont dit un jour qu'ils ne pouvaient plus rentrer de projet de prévention dans le cadre des plans d'actions car c'était trop compliqué, que cela demandait trop de travail par rapport au budget qui pouvait être alloué. Et donc, l'idée c'était d'arriver, et c'est ça qui m'intéressait dans les actions possibles, à globaliser tous les possibilités d'obtention de subsides dans une main et à créer un pôle « Guichet des subsides » comme les « Guichets de l'Energie ». C'est intéressant pour les ASBL de s'adresser à un seul guichet, ils font une seule fois la démarche. Au sein du guichet, l'ensemble des administrations financent les projets en fonction des thématiques.

Ce qui est génial c'est de défendre ce point de vue dans tous les secteurs. Il faut aller chercher les convergences d'idées et la cohérence dans les autres secteurs aussi pour pouvoir amener tout le monde à porter les choses. L'interpellation se réalise non seulement c'est à partir de la base, mais également avec le regard de tous les secteurs. On ne doit vraiment pas se limiter au secteur qui est le nôtre car il est peu représentatif. Dans l'enseignement aussi, trouver des gens qui sont tout à fait capables porter certaines revendications et donc, d'amener des choses avec eux. Il faut vraiment avoir une démarche et une structuration importante. Comment embêter un peu plus le politique, sensibiliser un peu plus les politiques ?

Michel SALESSE : Pour arriver à une conférence interministérielle sur les problèmes de la Jeunesse en général.

Martine NOTHOMB : Ceci est un exemple mais quels autres types d'actions au niveau politique on devrait pouvoir faire pour que des questions cruciales qui sont dans les diagnostics sociaux soient portées ensemble ? A côté du collège de prévention, qu'est-ce que nous, on peut faire pour soutenir ces actions ou pour renforcer les constats semblables à toutes les divisions. Que peut-on trouver comme actions par rapport à cela ?

Sophie BOUCHAT : Je lis ce qui était noté. L'AMO en tant que service de première ligne, au niveau local : je dis oui mais pas que. Je n'aurais pas envie qu'on mette l'AMO uniquement dans la case local car je pense qu'il y a des problèmes qu'on peut voir au niveau local mais qui ont une dimension

beaucoup plus méta et qu'on ne vienne pas un jour nous dire : « Oui mais ça, t'occupe ; ce n'est pas du local donc t'as rien à dire ».

Ariane MERTENS : Non, ce sont des propositions sur quand on parlait du qui. Au niveau local, on va pas demander ... c'est plus les AMO et les autres services de première ligne : y'a pas que les AMO. Quand c'est local dans une école, cela peut aussi être le CPAS,...

Sophie BOUCHAT : Parce que nous on peut observer des choses aussi qui se passent à un autre niveau qu'au niveau local...

Ariane MERTENS : L'AMO fait partie du CP donc quand je mets le CP, c'est aussi les AMO et les AMO sont représentées au Collège. L'AMO fait partie du tout. Si tu es au niveau de l'entièreté de la division et de l'arrondissement, et d'ailleurs les AMO, à certains endroits, l'ont fait spontanément, ils se rencontrent et font une interpellation commune.

Martine NOTHOMB : L'Interpell'AMO est plus au-delà de l'arrondissement, c'est pour toute la Communauté.

Ariane MERTENS : Et cela a été connu dans le cadre de l'appel à projets où il y avait une demande un peu partout.

Sophie BOUCHAT : Donc, au niveau de l'Interpell'AMO, ça on peut peut-être faire aussi bénéficier le groupe ici c'est que l'idée c'était d'avoir quelque chose d'un peu expérimental et donc on a été suivi par RTA aussi au niveau méthodologie : c'est quoi l'interpellation, comment on veut la mener, comment on mène une interpellation, quels sont les freins, les ressources,... Tout cela, c'était mis noir sur blanc par le collectif où le but c'était de vraiment expérimenter des choses et d'en tirer, au niveau méthodologique, des enseignements. Tout cela ce sont des choses dont on a déjà discuté. On a fait une évaluation des projets des différentes actions qui ont été mises en place.

Marie LECLERCQ : Entre AMO, vous communiquez souvent ensemble ? Sur tout l'ensemble de la Communauté ou pas spécialement ?

Sophie BOUCHAT : Il y a des groupes d'AMO plus au niveau local, au niveau des provinces et puis il y a Interpell'AMO qui a permis de renforcer la mission d'interpellation des AMO, en dégageant du niveau local et de voir les constats de chacun et faire quelque chose ensemble.

Ariane MERTENS : Il n'y a pas un endroit qui réunit toutes les AMO mais selon les sensibilités locales ou pas locales, selon les fédérations,.... Par exemple dans les fédérations il y a des AMO dans à peu près toutes. Mais tu ne peux pas dire : « Les AMO vont parler d'une seule voix ».

Marie LECLERCQ : C'est quand même énorme : ça touche combien de personnes ?

Ariane MERTENS : Il y a 88 AMO et il n'y a pas de données chiffrées.

Michel SALESSE : Peut-être dans les conditions d'interpellations, il y en a une qui me vient : pour avoir une chance que l'interpellation soit bien prise, on doit apparaître comme un partenaire de l'élaboration d'une solution par rapport à l'interpellation. Donc, on n'est pas simplement là pour contester : on peut amener quelque chose.

Sophie BOUCHAT : Cela dépend mais ça peut être politiquement incorrect aussi d'aller dire à un politique « Tu ne fais pas bien ça et moi j'ai la solution ». Parfois, il faut être plus subtil.

Martine NOTHOMB : Pour l'élaboration d'une solution.

Michel SALESSE : On n'a pas à se mettre à la place de. Moi, je ne suis pas directeur d'école. J'ai des idées de ce à quoi il est confronté mais je n'ai aucune idée de l'ensemble des choses à mener.

Ariane MERTENS : L'exemple qui était donné avec la liste de fournitures, la solution ils l'ont : c'est la gratuité scolaire. Dans le pacte pour un enseignement d'excellence, c'était prévu l'année passée pour les trois premières années du primaire. Mais cette mesure a été reportée.

Martine NOTHOMB : Cette mesure est acquise pour les maternelles mais pas encore pour le primaire. Le processus se met en place de manière lente et cela n'aide pas.

Frédéric WATELET : Nous aussi sommes les témoins du vécu et parfois il n'est pas beau. C'est vrai qu'on dit toujours qu'on est en train de râler, qu'on est désespérants, désespérés mais c'est la réalité des choses. J'ai discuté l'autre jour avec un politique « Tu sais je vais te citer une famille (parce que c'est ça notre vécu, on ne l'invente pas) : Monsieur travaille, Madame est à la maison avec les trois enfants dans un petit logement. Augmentation des frais de 250 à 750 euros : gaz et électricité. L'eau c'est autre chose, c'est un compteur donc on va se laver à la baignoire. Et toi, tu me dis ce serait bien que tu fasses de la Prévention chez les jeunes pour l'énergie. On a un collectif, on peut le faire mais un jour il y aura insurrection et ce sera impossible de le faire. C'est ça la réalité, c'est peut-être désespérant mais elle est là : il y a une échéance énergétique, le boom va arriver dans quelques semaines parce qu'on fait avec. On va accompagner de plus en plus des gens désespérés, des gens qui savent plus, des gens qui auront peut-être besoin de se chauffer et ils viendront chez nous, j'en sais rien. On va faire des groupes de paroles, on va discuter, on va mettre des pansements comme on peut, essayer de boucher les trous comme on peut. Et il me dit : « Qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse !? Ce n'est pas de notre pouvoir, c'est du côté des chinois,...). C'est la réalité et parfois elle fait mal.

Ariane MERTENS : Là on était un peu dans l'opinion publique aussi. Pour ne froisser aucune susceptibilité, ne pas parler de témoins du vécu (terme déjà pris) mais plutôt de la réalité de société.

Marc DE KOKER : L'opinion publique ne va pas nécessairement dans notre sens. C'est plutôt le contraire. Ça sent pas bon dans la population, y compris dans les jeunes avec lesquels nous travaillons. Quand on parle de militance, ils ne sont pas prêts à faire la révolution. Ils veulent de l'argent.

Martine NOTHOMB : Tous les jeunes ne sont pas nécessairement dans cet esprit-là. Il est positivement étonnant que certains s'engagent dans le processus climatique et les mouvements des jeunes par rapport à cette problématique. S'il y avait des jeunes qui voulaient sensibiliser le monde politique, ce serait bien de faire un travail avec eux à travers les problèmes qui se posent....

Marc SALESSE : Il ne s'agit pas des mêmes jeunes.

Martine NOTHOMB : Non, en effet. La « paire-aidance » est parfois intéressante aussi pour amener la sensibilisation.

Marc DE KOKER : Il est vrai que nous travaillons avec une catégorie de la population qui est particulière, particulièrement précaire. Cela représente, sur Bruxelles, 80% de la population jeunes. 80% des jeunes vivent dans les quartiers défavorisés. C'est une réalité et ils ne sont pas pris en compte. Ce qu'il se passe actuellement (cela pourrait servir pour l'interpellation) c'est que le décrochage scolaire commence à toucher les classes moyennes. Là, cela va peut-être faire bouger mais, pour l'instant, pas dans le bon sens : rejet de l'autre et non acceptation de la différence.

Martine NOTHOMB : J'ai été interpellée par le Conseil provincial des jeunes qui cherche aussi parfois à développer des réflexions. Pendant le Covid, ils sont retournés vers leurs propres villages, quartiers. Ces jeunes sont issus d'à peu près tous les milieux, peut-être pas ceux connus de nos services, et sont allés travailler dans les écoles à réfléchir avec les jeunes de ce qu'ils avaient besoin. Pendant le confinement, leur préoccupation c'était de pouvoir émettre leur parole et la reprise des activités entre copains.

Pourquoi aujourd'hui ne pas remobiliser les endroits où les jeunes se sont investis pour porter la parole d'autres ? Des groupes où les jeunes parlent aux jeunes et pour les jeunes.

Ce pourrait être une des pistes pour transformer la question sociale en question publique.

3. Synthèse des discussions de la matinée réalisée par Ariane :

Il y a différentes façons d'impliquer les jeunes comme par exemple des témoignages de jeunes à travers des capsules-vidéo. Ces jeunes témoignent sur une thématique mais n'iront pas au Parlement pour l'exposer. C'est aussi une façon de faire vivre leur parole et leur vécu. Et cela dépend aussi du niveau d'interpellation : ce sera plus facile de faire témoigner des jeunes au niveau des pouvoirs communaux qu'aux autres niveaux de pouvoirs.

Interpellation à quels niveaux ?

- le niveau local avec l'AMO qui peut être au CP et au Collège.
- la division, l'arrondissement via les CP ou autre chose (partenariat avec Procureur du Roi, la Province,...).
- le niveau de la FWB avec le Collège.
- Via l'opinion publique : comment ? Par association, par sensibilisation ou autre système. Le partenariat : par qui ? La question du militantisme avec un point d'attention sur la manipulation

Les points positifs, facilitateurs : win-win avec le politique. Les pistes de solutions concrètes à un niveau local (projets déjà réussis). Le parallèle a été fait depuis le début avec la visibilité de la Prévention et donc avec le chantier 6 : actions sur le terrain connues entrainera davantage d'oreilles sensibilisées ou attentives.

4. Qui inviter à notre deuxième journée pour travailler sur ces questions ?

Services	Personnes ressources	A propos de	Décisions
RTA	Isabelle DUBOIS	Méthodologie et expérience actions menées.	RETENU
Interpel'AMO	Isabelle DUBOIS ou formatrice	Quelles sont les conditions pour une bonne interpellation ? Comment élargir la base de l'interpellation ? Outils méthodologiques. Travailler le WIN-WIN. Comment dégager du temps de travail ?	RETENU
Collège de prévention	Lillo CANTO	Travail sur recommandations. Focus sur certaines actualités/priorités en fonction de la période de l'année)	PAS RETENU
DGDE	Bernard DEVOS-David LALLEMAND	Comment sensibiliser, mobiliser l'opinion publique ? Quel est le poids d'une interpellation ? Comment mesurer comment ils mesurent les effets et quel bilan ils en tirent.	RETENU
Un ou Une personnalité politique	François DE SMET, président de Defi, ancien directeur de Miria et qui a été directeur d'AMO. A répondu à invitation Inter'Actions BXL	Comment intéresser le politique aux questions des jeunes ? Délicat si on définit des recommandations par la suite. Reproches de ne pas avoir fait d'invitations à d'autres ...	PAS RETENU, impossible de mobiliser tout le politique

CRISP	?	Vision plus sociologique et d'étude sur comment fonctionne l'interpellation en Belgique, avec toute leur expérience.	Trop théorique
Chargé de communication - Journaliste	Angéla Scilla Maud PIROTTE	Question sur l'agenda politique et médiatique ? Focus sur certaines actualités /priorités en fonction de la période de l'année. Comment se mettre en avant, mettre en mot ce qui nous sommes et ce que nous faisons. Impact des actions sur l'environnement du Mise en avant de la prévention en cours jeune.	Reprise dans autre chantier 6
RWLP	Christine MAHY	Mobilisation de l'opinion. Militantisme et Témoins du vécu. Expérience des médias et du politique	Déjà dans chantier 4 participation. A voir avec eux.

Réflexions :

- Sortir du cadre AJ, si possible.
- Pourquoi pas éducation permanente ?
- Intervention des invités gratuite...

Questions à poser aux invités :

- Quelles conditions réunir pour qu'une interpellation fonctionne ? Comment sensibiliser, toucher plus de gens ?
- Comment faire une interpellation politique sans politique ?

- Comment on passe d'une parole singulière à une action collective ? Question du militantisme ? « C'est possible de parler de vous mais je ne vis pas dans votre quartier, je n'ai pas votre âge, je ne viens pas de votre milieu et en plus je vis à la campagne. Je vois ce que vous vivez, ce que vous faites ; je veux bien en parler mais je ne suis pas crédible. Par contre, vous l'êtes. Venez porter votre « truc » ».

- Quelles sont les types d'actions à envisager ?

Ariane MERTENS : Dans le groupe de préparation, il y a eu toutes les contributions, le Comité de pilotage a dit qu'on rajoutait quelques interviews de secteurs qui n'étaient pas présentés ou de grandes pointures dans le secteur pour compléter. Et, avant la journée de lancement du 13 mai, chaque chargé, président et co-président a réuni ses contributeurs pour déjà discuter d'un texte martyr. Donc, les deux co-présidents de chaque groupe se mettaient d'accord entre eux et voir avec les contributeurs pour travailler sur ce texte martyr pour arriver à un texte qui fasse consensus, au niveau des contributeurs à cette journée de mai.

Ce qui était beaucoup ressorti au niveau des AMO, c'est qu'elles n'osent pas toujours interpellier au niveau local car les autorités communales sont des partenaires et ce n'est pas évident de leur dire comment faire leur boulot. Par contre, les AMO ont un rôle, elles ont un DS sur un territoire déterminé.

Marc DE KOKER : La difficulté ce n'est pas quand la commune ou une école est partenaire. C'est quand la commune finance une partie des projets d'AMO parce que là elle a un pouvoir et que cela devient difficile d'interpeller.

Martine NOTHOMB : D'où l'intérêt d'avoir un partenariat au niveau de l'interpellation qui ouvre les portes.

Ariane MERTENS : Des AMO ont déjà fait appel à des chargés pour ne pas porter seul une interpellation. Cela fait partie, à la demande de l'AMO, du travail du chargé d'accompagner, de soutenir.

Martine NOTHOMB : C'est mal formulé parce qu'on parle de médiation dans le décret. C'est très compliqué de parler de médiation entre les autorités et les services mais quand on parle d'interpellation, c'est plus parlant que médiation.

Adresse pour toute question, pour toute information, document que vous voudriez transmettre prevention-namur@cfwb.be en mettant en objet Assises.

Ariane MERTENS : si vous avez des avis, envie de nous faire passer des commentaires positifs ou négatifs sur le chantier, n'hésitez pas non plus afin de pouvoir réadapter notre façon d'animer.

Au PV sera joint le Powerpoint présenté en début de réunion. Le PV sera d'abord transmis à mes deux collègues et à moi pour une première relecture et puis vous seront transmis. Donc vérifiez bien que c'est la bonne adresse mail. Si vous ne savez vraiment pas être là et que c'est un collègue qui vous remplace, faites-lui passer l'info. Si des personnes veulent se rajouter, qu'ils préviennent sur l'adresse qu'on les ajoute à la mailing liste.

Sur ce, je vous remercie en tout cas. Je vous souhaite une belle fin de journée.

DECISION POUR LES INVITES :

- DGDE (voir chantier 1) : **comment mesurer l'impact d'une interpellation ?**

- Formation RTA/Interpell'AMO (Isabelle DUBOIS) : **Méthodologie et outils de l'interpellation**

